

# L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

## Sommaire:

Edito de M. le Maire  
Eau potable  
Assainissements  
Entretien espaces verts  
Les chats errants  
Ensemble immobilier à vendre  
Grand Prix National NATURA 2000  
Ecole  
Boulangerie  
Périscolaire  
Fiscalité  
Déchets sauvages

## **Mairie de Fleurey**

Tel:03.84.91.31.59

Ouvert le Lundi et Mercredi  
de 14h à 18h.

et le Vendredi de 17h à 19h.

[fleurey-les-faverney@wanadoo.fr](mailto:fleurey-les-faverney@wanadoo.fr)

Site internet: [fleurey.fr](http://fleurey.fr)



## État civil

### Naissances

Auxana PROVOST

### Décès

Paul TARTIERE

Liliane CLERC

Silviane MATHIEU

## Le conseil municipal:

Franck TISSERAND, Maire  
Pascal CAMUS, 1er Adjoint  
Patrick RENAULT, 2ème Adjoint  
Jean-Paul PORCHEROT, 3ème Adjoint  
Florent GONET, Conseiller  
Marie-Luce LOMBARDO, Conseillère  
Jean-Pierre MILLIOT, Conseiller  
Laurent CAMUS, Conseiller  
Vanessa FARBER, Conseillère  
Clémentine BERNET, Conseillère

Coordonnées de M. le Maire

mail: [lf.tisserand@wanadoo.fr](mailto:lf.tisserand@wanadoo.fr)

En cas d'urgence: 06.78.12.16.85



- Dimanche 07 juillet à partir de 9h30: Fête des Etangs
- Dimanche 14 juillet à 11h30: Cérémonie au Monument aux Morts et Vin d'Honneur
- Lundi 29 juillet à 20h30: Folklore (L'Egypte)
- Dimanche 01 septembre: Les Pétrolettes Saônoises entre 9h30 et 10h30
- Samedi 21 septembre à 20h30: Théâtre Les Oranges Bleues

## L'Edito de M. le Maire

Notre commune grandit tout doucement et s'équipe.

La population augmente, les effectifs scolaires augmentent, la fréquentation du périscolaire augmente : ce sont de bons signaux.

Avec presque 500 habitants, notre village compte dans la communauté de communes.

Le territoire de Fleurey comprend de nombreuses zones naturelles et est entouré d'un bassin d'emploi assez remarquable, ce qui renforce son attractivité.

Les **Tréfileries de Conflandey**, dans leur projet économique et social, demandent aux villages qui les entourent de prévoir plus de cinquante logements dans les années qui viennent. Nous avons le devoir de prendre notre part, à l'appui d'un PLU réactivé.

Depuis plusieurs années, la commune a fait l'acquisition de matériel, de terrains et de bâtiments. Plusieurs rénovations importantes ont eu lieu. La commune a renforcé son patrimoine sans toucher au porte-monnaie de ses administrés. En effet, malgré la baisse importante des dotations de l'état, les impôts communaux n'ont pas augmenté depuis quatre ans.

Pour faire tout cela et avancer dans les règles, c'est d'abord beaucoup de travail. Il faut parfois dire non et il est facile de faire des mécontents, lorsque les intérêts individuels se télescopent avec l'intérêt général.

Pour nous préparer à l'avenir, nous devons rester sur le chemin qui progressivement nous écarte des énergies fossiles, nous permet des économies d'énergie, préserve et améliore nos ressources en eau. Les solutions de mobilité et les services de proximité, la protection de notre environnement et la création d'espaces communs comme par exemple un verger communal nous permettront je l'espère d'avancer ensemble dans un climat amical.

Dans l'avenir, l'eau et l'aménagement de voirie seront au programme. Comme chacun le sait, le temps administratif est très long et il faut avoir présenté de nombreux diagnostics, enquêtes et autres dossiers pour passer à l'action. Tout a été fait dans les règles, méticuleusement, ce qui nous permet d'envisager à dix-huit mois des travaux importants sur l'augmentation de nos capacités et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ensuite, le village pourra être embelli et aménagé.

Nous serons des Fleuréens heureux et fiers.

***A toutes et à tous : un bel été !***

Votre Maire  
Franck TISSERAND

# Eau Potable

Sujet numéro 1, l'eau est chaque jour au cœur de nos préoccupations.

Tout le monde a bien compris la fragilité de nos ressources et la longueur des dossiers et du parcours pour aboutir à une solution.

De réels efforts ont été faits par les habitants, on le constate par les relevés de consommation : 80 m<sup>3</sup>/jour pour 500 habitants et plusieurs exploitations agricoles, c'est assez remarquable.

La même consommation que dans les années 1990 lorsqu'il y avait moins de 400 habitants.

Il reste toutefois indispensable de prévenir un élu en cas de besoin exceptionnel.

Les remplissages de piscine et les besoins exceptionnels doivent être planifiés.

C'est bien un pic brutal de consommation qui a vidé le château d'eau le dimanche de Pentecôte.

Le réseau reste suivi de près et les fuites sont la plupart du temps rapidement réparées.

Toutes les actions préconisées par l'hydrogéologue agréé suivent leur cours.

Depuis quelques jours, des injections de colorants sont réalisées dans le sol en amont du forage pour déterminer le bassin d'approvisionnement. Cela durera 3 mois puis l'hydrogéologue pourra proposer les différents périmètres de protection. Il y aura une enquête publique et enfin les périmètres seront mis en place.

Dans le même temps, le réseau est suivi de près et les fuites ont pu être rapidement réparées.

Dans le même temps, une recherche en eau sera réalisée sur le bassin de la lanterne (des analyses sont en cours) qui, si elle est fructueuse, pourra venir compléter les ressources existantes et préfigurer les travaux sur le prochain réseau d'eau : extension, traitement, modification du réservoir.

Pour cet été, nous craignons de devoir subir des niveaux très bas sur notre source principale et les mesures de restriction d'eau seront prochainement prononcées par la Préfecture.

***Utilisons l'eau avec parcimonie!***



## L'eau au lotissement

Il est un secteur du lotissement, en bout de réseau, qui nous préoccupe depuis de nombreux mois.

Les dernières maisons reçoivent parfois une eau qui ne nous satisfait, et il faut régulièrement actionner les purgeurs.

Après le passage et l'avis de plusieurs experts, nous allons réaliser dans les prochaines semaines un nettoyage du réseau par un nouveau procédé dit de « décolmatation ».

Une entreprise spécialisée, HERLI, viendra réaliser cette opération.

Ce sera aussi l'occasion de tester la pression des poteaux incendie.

# Assainissement

Après de nombreuses tribulations, les travaux d'assainissement vont enfin pouvoir démarrer.

Ce dossier qui a provoqué de nombreuses tensions au sein de l'équipe municipale d'Amoncourt a probablement contribué à provoquer la démission du maire, Roger DAUBIER.

La communauté de communes ayant validé à l'unanimité le nouveau projet de zonage pour la commune d'Amoncourt, les notifications aux entreprises ont finalement été transmises par nos deux communes, ce qui marque le démarrage officiel du chantier.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- démarrage des travaux sur le site de la future station à Amoncourt dès le 15 juillet.
- démarrage des travaux sur le transfert entre les deux communes et sur les parties enherbées entre le 15 septembre et 30 octobre.
- travaux sur les réseaux à l'intérieur des deux communes de novembre à février, à chaque fois que la météo le permettra.
- en marge des assainissements, des travaux de voirie seront réalisés dans la commune de Fleurey.

**Une réunion technique sera organisée en septembre** pour toutes les personnes qui souhaitent avoir des renseignements précis. Nous vous tiendrons informés.

Les techniciens de l'entreprise STPI passeront chez les particuliers concernés pour préparer les travaux et donner les explications. Merci de leur réserver un bon accueil.

Il s'agit du chantier le plus important dans la commune depuis 1936. Cette mise en conformité pour préserver la rivière était impérative. Ces travaux ont une durée de vie qui dépasse le siècle.

Pour la commune de Fleurey, le montant total des travaux s'élève à 1.156.000 €, qui seront subventionnés à hauteur de 511.000 €.

Il est à noter que nous sommes satisfaits du montant total des subventions accordées par l'état, le département et l'agence de l'eau que nous remercions.

Le caractère intercommunal du projet et la sensibilité naturelle de la vallée de la Lanterne ont certainement eu une influence sur les décisions.

Ces travaux seront financés par un prêt sur 25 ou 30 ans et auront un effet sur la facture d'eau. Un abonnement au réseau de 36 € par compteur sera mis en place à partir de 2021, et une augmentation de 20 centimes/m<sup>3</sup> sera appliquée. Le dimensionnement prévoyant des tarifs des années précédentes et la présence d'une petite réserve de trésorerie nous permet de proposer ces prix modérés pour une commune en conformité.

***Ces travaux n'auront aucun effet sur les impôts.***

## Rappel des bons gestes

L'eau est présente dans une bonne partie de nos actes quotidiens.

**Pendant les ressources ne sont pas inépuisables.**

Nous devons donc en être conscients afin d'éviter les gaspillages.

Avec des gestes simples nous pouvons réduire sensiblement notre consommation



Détecter et réparer toute fuite d'eau sans tarder



Privilégier les douches aux bains



Installer des équipements sanitaires économes en eau

Économiser l'eau, c'est protéger la ressource mais c'est aussi réduire ses dépenses



Imprimé par Bureau Technique Services - Ne pas jeter sur la voie publique

## Pour en savoir plus sur le suivi de l'actualité sécheresse

Pour les communiqués de presse et les arrêtés :



La préfecture de la Haute-Saône

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

Pour les bulletins hydrologiques mensuels et les bulletins sécheresses hebdomadaires :

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

Le site des arrêtés de restriction d'eau  
[propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr)



Les points d'eau répertoriés pour la défense extérieure contre les incendies sont en déficit, la plus grande vigilance et prudence est donc demandée aux abords des parties boisées.



Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône

Service Environnement et Risques –  
24 boulevard des Alliés – CS 50389

70014 VESOUL Cedex

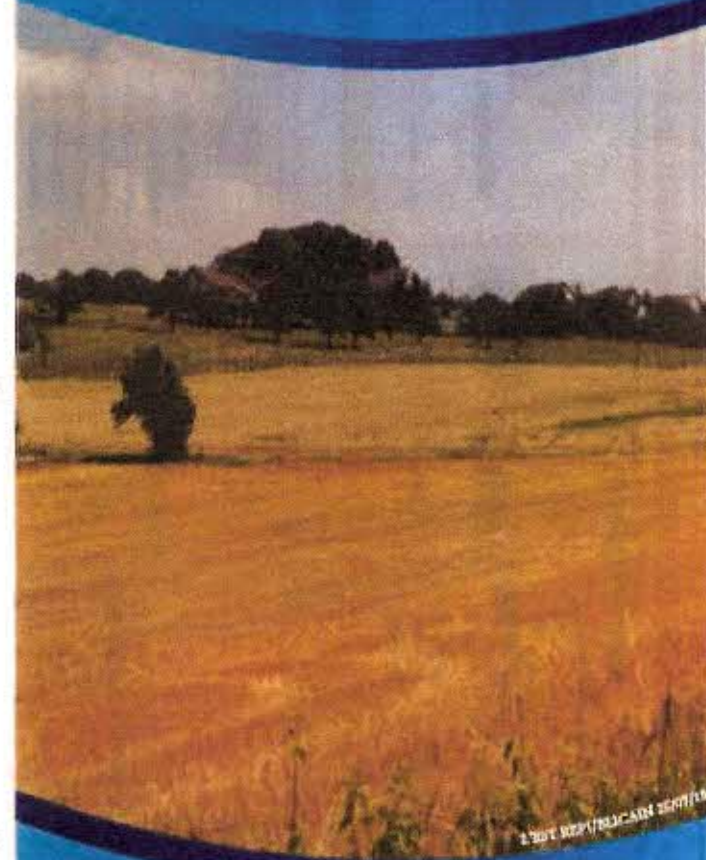
Téléphone : 03.63.37.92.00

Courriel :

[ddt-alerte-meteo@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt-alerte-meteo@haute-saone.gouv.fr)

Mai 2019

## QUE FAIRE EN CAS DE SECHERESSE ?



En période de sécheresse l'arrêt de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource et de préserver le milieu aquatique en privilégiant une

gestion humaine raisonnée.



# Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse

## ARROSAGES



palouses, jardins, espaces verts publics et privés



golfs et terrains de sport

## NETTOYAGES



terrasses, toitures et façades



équipements sportifs et de loisirs



voitures



voies

## PISCINES



Vidanges et remplissages

privées

publiques

### ALERTE (Niveau 1)

Elle est déclenchée lorsque la constance de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.



**Interdits**  
Sauf potagers privés



**Interdits**  
Sauf green et stades autorisés entre 20h et 8h

**Autorisés**

**Autorisés**



**Interdits**  
Hors stations économes

**Autorisés**



**Interdits**  
Sauf pour les zones mises en eau des piscines en dur construites depuis le 1er janvier de l'année en cours

Pas de restrictions particulières

### ALERTE RENFORCÉE (Niveau 2)

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.



**Interdits**  
Sauf potagers privés entre 20h et 8h



**Interdits**  
Sauf green une fois par semaine entre 20h et 8h



**Interdits**  
Sauf dérogation



**Interdits**



**Interdits**  
Sauf stations économes



**Interdits**  
Sauf impératifs sanitaires



**Interdits**  
Sauf pour les zones mises en eau des piscines en dur construites depuis le 1er janvier de l'année en cours

Soumises à autorisation

### CRISE (Niveau 3)

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.



**Interdits**



**Interdits**



**Interdits**  
Sauf dérogation



**Interdits**



**Interdits**  
Sauf impératifs sanitaires



**Interdits**  
Sauf impératifs sanitaires



**Interdiction totale de remplissage**



Soumises à autorisation

## AGRICULTURE



En situation de crise les exploitants doivent réduire leur consommation d'eau pour l'irrigation et respecter les horaires mentionnés par l'arrêté.

## FONTAINES d'agrément branchées sur réseau AEP



Fermées pour tous niveaux

## INDUSTRIE



Plan d'économie d'eau selon les niveaux d'alerte

## PLANS D'EAU



Vidange et remplissage interdits pour tous niveaux



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée : eaux issues du réseau d'eau potable (robinet), cours d'eau, plans d'eau, eaux de sources et issues de puits (forages).

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1500€

Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône.

Imprimé par Bureautique Service - Ne pas jeter sur la voie publique



Les eaux de pluie stockées par les particuliers avant la période de sécheresse ne sont pas soumises aux prescriptions ci-dessus.

# Entretien des espaces verts

Notre agent municipal est en arrêt de travail depuis le 26/11/2018.

Son arrêt se prolonge, pour l'instant, jusqu'au 27 août. Il aura ensuite droit à ses congés.

Un remplaçant est présent un à deux jours par semaine, suivant les périodes, mais cela reste insuffisant à cette saison.

La commune est à la recherche d'un remplaçant à temps plein pour un CDD de trois mois reconductible. Pour intervenir en collectivité, cette personne doit être habilitée à conduire les engins de tonte, etc...

Pour pallier ce manque nous avons fait appel à AIIIS, une association d'insertion qui intervient régulièrement pour les communes sur ce type de travaux.

Merci à tous ceux qui, quand ils le peuvent, débordent un peu autour de chez eux lorsqu'ils tondent ou débroussaillent.

***Merci à tous pour votre patience et votre compréhension.***

## Les chats, parlons en!

Les chats errants se multiplient dans notre commune. Les chats « domestiques » lâchés en liberté, souvent vaccinés et stérilisés, côtoient et subissent sans qu'on s'en aperçoive les traitements des chats plus sauvages et plus agressifs.

L'ensemble de ces super prédateurs causent des nuisances par leurs déjections, et prélèvent à eux tous nombre d'oiseaux fragiles et d'espèces protégées.

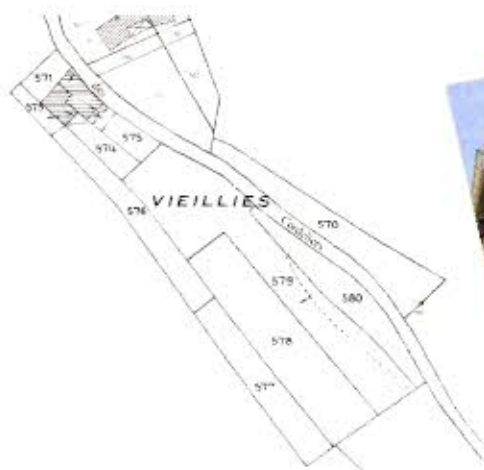
Contactée par l'association « adopte un chat » suite aux plaintes de plusieurs personnes, la commune a décidé de mener une action à l'automne. Cette action de capture et de stérilisation et d'identification des chats errants se déroulera à l'automne. Elle sera soutenue par « 30 millions d'amis ».

Une réunion publique sera organisée à l'automne pour apporter toutes les explications, trouver des volontaires pour les captures et déclencher la campagne.



***A suivre...***

***A vendre*** Propriété communale sur 23.13 ares de terrain.



**25 000 €**

***Renseignements en mairie***

